



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE

Inventaire des Zones Humides

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Selon l'article L211-1 du Code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».



Dans le cadre de ces missions, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne va être amené à réaliser un **inventaire des zones humides** de son territoire.

Dans ce cadre, un.e technicien.ne du SMAHBB va être amené.e à passer sur des parcelles privées pour la détermination et la délimitation des zones humides.

Cet inventaire comptant 57 communes et 446km² de superficie, **il s'étalera sur plusieurs années à compter de 2026.**

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter le ou la technicienne du syndicat au **06 82 01 96 19**

Ou par mail à l'adresse suivante :

zoneshumides@smahbb.fr

